

# L'APOLLINAIROIS



## ÉDITION SPÉCIALE

### MOT DU MAIRE

#### Situation sur la COVID-19

En cette période de crise sanitaire, je tiens d'abord à remercier les citoyennes et citoyens de Saint-Apollinaire qui respectent les règles émises par nos gouvernements. Il est primordial de rester discipliné et de poursuivre les efforts nécessaires afin d'enrayer ce virus le plus rapidement possible. Suivons les directives et ça va bien aller!

Puisque la situation change quotidiennement, il est important de consulter régulièrement notre site Web ou de s'abonner à notre page Facebook pour connaître l'évolution de la situation. Le site Web renferme beaucoup d'information sur les mesures prises par la Municipalité. Des liens vers d'autres sites Web pourraient aussi vous être utiles. Ceux-ci pourraient vous guider vers des demandes d'aide ou simplement répondre à vos questions sur divers sujets.

Enfin, même si les édifices municipaux sont fermés au public jusqu'à nouvel ordre, tous les services essentiels à la population sont maintenus. N'hésitez pas à entrer en contact avec nous aux coordonnées habituelles.

#### Conseil municipal du 6 avril

Le conseil municipal du 6 avril prochain se fera à huis clos. La rencontre sera enregistrée et mise en ligne par la suite sur le site Web de la Municipalité. Cette façon de faire est exceptionnelle et respecte les recommandations du gouvernement.

#### Taxes municipales

Concernant les comptes de taxes payés en retard, lors de la séance du conseil du 6 avril prochain, nous adopterons une résolution qui suspendra les frais d'intérêts pour la période comprise entre le 15 avril et le 30 septembre.

Bien sûr, nous invitons les gens qui le peuvent à payer leur compte de taxes à l'intérieur de la date d'échéance. Par contre, pour ceux dont la situation financière est actuellement précaire, la Municipalité se veut compréhensive et suspendra les intérêts pour les comptes non payés.

#### Arrêt temporaire de la collecte des matières recyclables

Pendant une crise comme nous vivons présentement, certains éléments sont hors de notre contrôle. C'est le cas du service de cueillette des matières recyclables. En effet, la Société VIA, responsable du centre de tri de Lévis, a fermé son centre jusqu'au 14 avril par sécurité pour ses employés, dont plusieurs sont vulnérables. Ne pouvant plus faire de tri de façon sécuritaire, le centre fonctionne à environ 20 % de sa capacité. Ceci a comme conséquence que le Service de récupération du Centre de Lotbinière, organisme responsable de la collecte des matières recyclables pour Saint-Apollinaire et 7 autres municipalités, n'est plus en mesure de faire le ramassage du bac bleu, ne possédant pas d'infrastructures pour entreposer ces matières. La Société VIA est à la recherche de solutions, mais dans l'intervalle, nous vous demandons de conserver le maximum de matières recyclables d'ici la reprise du service.

#### Remerciements

En terminant, je tiens à remercier nos employés, autant ceux à l'Hôtel de Ville qui répondent à vos questions et poursuivent les tâches administratives, que ceux de la voirie et à l'eau potable qui veillent à maintenir les services essentiels. Je remercie aussi les pompiers qui effectuent un bon travail de prévention et de sécurité auprès des citoyens. Enfin, merci à tous les élus qui sont disponibles en tout temps pour prendre les meilleures décisions possible dans un contexte en constant changement.

Comme je le disais au début, respectons les règles, de cette façon ça va bien aller, plus rapidement!

Bernard Ouellet, Maire

# Services municipaux administratifs accessibles uniquement par téléphone et par courriel

Pour avoir de l'information concernant les règlements d'urbanisme ou pour faire vos demandes de permis en ligne, voici la marche à suivre :

Sur la page d'accueil du site de la Municipalité au [www.st-apollinaire.com](http://www.st-apollinaire.com) :



Cliquez sur Urbanisme

Cliquez sur services

ACCUEIL | LA MUNICIPALITÉ | SERVICES | ENTREPRISES & ORGANISMES | NOUS JOINDRE | Q.

SERVICES MUNICIPAUX

- Urbanisme
- Travaux publics
- Bibliothèque
- Loisirs et culture
- Service de sécurité incendie
- Mandataire SAAQ

SERVICES AUX CITOYENS

- Matières résiduelles
- Eau potable
- Licence de chien
- Transport adapté et collectif

Lorsque vous êtes sur la page du service d'urbanisme, vous trouverez plein d'informations, entre autres un accès rapide à certaines normes, ainsi que les règlements d'urbanisme en vigueur plus bas sur la page. Pour les normes du Règlement de zonage, cliquez sur « Zonage » dans la liste des règlements.

Pour rejoindre le service d'urbanisme : 418 881-3996

**Poste 224** : Louise Camiré, inspecteur en bâtiment et en environnement

**Poste 235** : Nathalie Breton, inspecteur en bâtiment et en environnement adjoint

**Poste 229** : Cathy Bergeron, directrice générale adjointe et responsable du service d'urbanisme

## DEMANDE DE PERMIS EN LIGNE

Sur le site internet de la Municipalité au :  
[www.st-apollinaire.com](http://www.st-apollinaire.com)

À la page d'accueil, cliquez sur l'icône

PERMIS EN LIGNE

Ou encore par le biais de :  Voilà!



## AUX CITOYENS DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

Vous aimeriez parler avec une intervenante de l'Oasis pour vous aider dans le maintien de votre santé mentale pendant la crise de la Covid-19?

Nous demeurons disponibles pour du soutien, de l'aide, de l'information et de la référence.

Du lundi au vendredi entre 9 h et 16 h  
**418 728-2085, poste 5**  
[oasisdelotbiniere@globetrotter.net](mailto:oasisdelotbiniere@globetrotter.net)



Contactez-nous au **418 728-4201**

[aidealimentairelotbiniere@gmail.com](mailto:aidealimentairelotbiniere@gmail.com)

1000, rang St-Joseph, local 101 à St-Flavien.

# OFFRES D'EMPLOI

## - Camp de jour :

- Coordonnateur/coordonnatrice
- Animateur/animatrice
- Éducateur/éducatrice spécialisé



## - Arbitre et assistant arbitre de soccer

## - Préposé à l'entretien extérieur (travaux publics et loisirs)

Toutes les informations se trouvent sur le site internet de la Municipalité : [www.st-apollinaire.com](http://www.st-apollinaire.com) à l'onglet :

- SERVICE
- LOISIRS ET CULTURE
- RÉPARTITION DES ACTIVITÉS PAR ZONES
- ZONE CAMP DE JOUR ET OFFRE D'EMPLOIS

**LES INSCRIPTIONS POUR LE CAMP DE JOUR LA RIGOLE S'EFFECTUENT EN LIGNE JUSQU'AU 1<sup>ER</sup> MAI**

## BIBLIOTHÈQUE AU JARDIN DES LIVRES



La bibliothèque est présentement fermée jusqu'à nouvel ordre.

Les dates de retour ont été reportées au 19 mai pour tous les usagers et aucun frais ne seront chargés entre le 13 mars et le 19 mai.

## ON RESTE À LA MAISON ET ON SAUVE DES VIES !



Québec.ca/coronavirus

418/450/514/819 ou  
1 877 644-4545

Votre  
gouvernement

Québec

## DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2019

### Avis public est par les présentes donné :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire déposera le rapport du vérificateur comptable le 4 mai 2020 à 19 h, lors de la séance ordinaire du conseil municipal.

Le vérificateur de la firme Désaulniers, Gélinas, Lanouette a présenté les états financiers terminés au 31 décembre 2019 à la Municipalité, de manière préalable et ceux-ci sont prêts pour leur présentation publique.

Le présent avis est prévu au Code municipal art. 176.1. L.R.Q. C-27.1

Donné à Saint-Apollinaire le 6 avril 2020.

Martine Couture,  
Directrice générale



L'École ouverte : une plateforme web stimulante est maintenant en ligne pour les enfants et les parents.

Pour accéder à la plateforme L'école ouverte, il suffit de suivre le lien suivant : [ecoleouverte.ca](http://ecoleouverte.ca)



Plus populaires que jamais en cette période de crise sanitaire, les lingettes désinfectantes jetables créent des problèmes dans les réseaux d'égout. Les lingettes bloquent des canalisations et entraînent des refoulements d'égout.

Depuis le début de la crise, l'utilisation de lingettes désinfectantes a littéralement explosé. Les gens les utilisent pour nettoyer les surfaces et lutter contre la propagation des microbes et du coronavirus. Le problème, c'est que beaucoup de citoyens jettent ces lingettes dans les toilettes plutôt qu'à la poubelle. Résultat : les canalisations se bouchent et des villes se retrouvent avec des problèmes dans leurs réseaux d'égout.

Les lingettes ajoutent une pression significative sur les installations de collecte et de traitement, ce qui pourrait occasionner un refoulement d'eaux usées jusque dans les domiciles.

Afin de limiter la propagation du virus, les lingettes désinfectantes, tout comme les lingettes hygiéniques, les mouchoirs, les masques et gants souillés doivent être mis dans des sacs bien fermés, avant d'être placés dans des contenants de déchets fermés.

En cette période de crise sanitaire, la Municipalité de Saint-Apollinaire demande la collaboration de tous ses citoyens : **ne jetez pas vos lingettes et autres détritus dans la toilette!**

## RASSEMBLEMENTS ET ÉVÉNEMENTS

Afin de protéger la population, les **rassemblements intérieurs et extérieurs** sont désormais **interdits** par le gouvernement du Québec.

À cet effet, tous les défilés, assemblées et attroupements sont interdits dans la municipalité. (Règlement 806-2017, article 2.1.2).

## FERMETURE

Dans le contexte d'urgence sanitaire liée à la COVID-19, les mesures suivantes sont en vigueur jusqu'à nouvel ordre :

- Fermeture du centre Multifonctionnel
- Fermeture de la bibliothèque municipale
- Réservation de salles non disponible jusqu'au 1<sup>er</sup> mai
- Fermeture au public des édifices municipaux
- Fermeture de la SAAQ
- Fermeture des parcs municipaux

Les services municipaux offerts à l'Hôtel de Ville et au centre Multifonctionnel peuvent se faire :

- par téléphone au 418 881-3996
- par courriel à [municipalite@st-apollinaire.com](mailto:municipalite@st-apollinaire.com)
- ou en utilisant les services en ligne au [www.st-apollinaire.com](http://www.st-apollinaire.com)

**Si vous ressentez des symptômes ou vous avez des questions sur le coronavirus, composez le 1 877-644-4545 ou consultez le [www.quebec.ca/coronavirus](http://www.quebec.ca/coronavirus)**

## CONSIGNES SANITAIRES

- Lavez-vous les mains souvent à l'eau tiède courante et au savon pendant au moins 20 secondes.
- Utilisez un désinfectant à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon.
- Lorsque vous toussez ou éternuez, couvrez-vous la bouche et le nez avec votre bras afin de réduire la propagation des germes.
- Si vous utilisez un mouchoir en papier, jetez-le dès que possible et lavez-vous les mains par la suite.
- Si vous êtes malade, évitez le contact avec les personnes plus vulnérables, dont les personnes âgées, les personnes immunodéprimées et les personnes ayant une maladie chronique. Par exemple, évitez de rendre visite aux personnes hospitalisées, aux personnes hébergées dans les centres d'hébergement de soins de longue durée ou dans les résidences privées.
- Évitez le contact direct pour les salutations, comme les poignées de main, et privilégiiez l'usage de pratiques alternatives.

Chaque personne a un rôle à jouer afin de diminuer les risques de propagation des virus.

Les masques ne constituent pas un outil de protection efficace pour la population générale. Leur utilisation est plutôt indiquée pour les patients chez qui une infection est suspectée ainsi que pour les professionnels de la santé qui les soignent.